

L'adoption

L'UFAS, Unité de Formation d'Agrément et de Suivi (adoption et assistants familiaux) est chargée de l'agrément des familles candidates à l'adoption, de l'accompagnement des candidats entre l'agrément et l'arrivée de l'enfant et du suivi post-adoption.

La mise en œuvre de la mission adoption s'articule autour de quatre temps forts :

1. **La journée d'information :** Préalable à l'agrément adoption, elle renseigne les postulants sur le contexte général de l'adoption.
2. **L'agrément :** Le service de l'UFAS instruit les premières demandes, les actualisations, les modifications et les renouvellements d'agrément adoption.
3. **L'accompagnement entre l'agrément et l'arrivée de l'enfant :** Les correspondants de l'Agence Française pour l'Adoption (AFA) reçoivent, à leur demande, les familles agréées, pour élaborer un projet, les conseiller dans leurs démarches et répondre à leurs questions.
4. **Le suivi d'adaptation adoption :** En conformité avec les obligations légales nationales ou des pays d'origine de l'enfant, les services de l'UFAS et de la PMI accompagnent les familles et les enfants durant le placement en vue d'adoption.

Contact



SOLIDARITÉ

UFAS

44, rue Victor Hugo
32000 Auch

 [0562671749](tel:0562671749)

 [Courriel](#)

[> Voir la fiche](#)



J'ai mon mot à dire



J'ai une idée

Conseil Départemental du Gers

 [Nous contacter](#)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser